



Travaux pour un locataire avec une procedure d'expulsion en cours

Par **Charles63**, le **18/05/2017** à **17:53**

Bonjour,rrnrn Je viens d'hériter d'un appartement dont le locataire ne paie plus de loyers depuis plusieurs mois. Une procédure d'expulsion est en cours, mais il semble que cette dernière prenne un certain temps. rn rn L'agence en charge de la gestion locative de ce bien me dit que des travaux sont nécessaire pour endiguer une fuite d'eau de la salle d'eau qui occasionne des dégâts à l'étage inférieur. Ne voulant pas engager des frais de rénovation tout de suite, j'ai demandé à ce que les réparations d'urgence soit réalisées pour sécuriser l'endroit et éliminer les fuites d'eau en condamnant les arrivées d'eau de la salle de bain. L'agence me dit que je ne peux pas agir de la sorte, et je dois faire les réparations pour avoir une salle d'eau fonctionnelle. Dans le même temps, l'agence m'indique que ce bien fera probablement l'objet de dégradations importantes lorsque le locataire quittera les lieux de gré ou de force.rnrn Suis-je obligé de payer une nouvelle salle de bain à mon locataire indésirable avec une procédure d'expulsion en cours.rnrn Merci d'avance de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **18/05/2017** à **18:02**

Bonjour, faites une déclaration à votre assurance et demandez à l'agence si le locataire a bien fait la sienne, cela couvrira une partie des travaux. Oui vous devez fournir au locataire une salle de bains puisqu'il y en avait une auparavant mais vous pouvez en faire une basique mais correcte, cordialement

Par **Lag0**, le **19/05/2017** à **07:58**

Bonjour cocotte1003,rnL'assurance n'a pas vocation à payer les réparations de l'installation ayant provoqué le dégât des eaux, mais seulement le dégât lui même. Or, si j'ai bien compris, ce qui est demandé ici, c'est la remise en état de l'installation.